

Angers, le 12/11/2025

Objet : **Évolution du cadre des staffs diagnostiques vers des Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)**

Bonjour,

Dans une volonté d'harmonisation, de professionnalisation et d'amélioration continue de la qualité des pratiques cliniques, les « staffs diagnostiques » organisés par le Centre de Ressources Autisme des Pays de la Loire évoluent vers un format de **Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)** conformément aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles.

- Cette évolution vise à :
 - Garantir la **qualité des réflexions cliniques** autour des **situations complexes**,
 - Renforcer un **cadre sécurisé et conforme au droit des patients** (traçabilité et confidentialité des données, consentement et information),
 - Valoriser la **dimension collégiale et interdisciplinaire** des démarches diagnostiques,
 - Favoriser une **meilleure lisibilité des décisions et des orientations** proposées.
- Qu'est-ce qu'une RCP ?

Une **RCP** regroupe plusieurs professionnels du CRA, dont un médecin et l'équipe ou professionnels libéraux qui accompagnent le médecin référent afin de discuter collégialement de la situation d'un-e patient-e.

Elle a pour objectif :

- **Approfondir la réflexion diagnostique**,
 - **Orienter vers** des examens complémentaires,
 - Ou **définir une stratégie d'accompagnement** adaptée.
- Procédure de présentation de dossier au CRA

Dorénavant, **toute demande d'évaluation diagnostique au CRA**, portée par le médecin référent, devra comporter les éléments suivants (documents à demander au CRA à contact@cra-paysdelaloire.fr) :

- Le **questionnaire médical argumenté**, précisant les éléments cliniques actuels et de l'histoire développementale, motivant la demande notamment les diagnostics déjà évoqués et/ou les hypothèses diagnostiques.
- Le **dossier de demande de consultation**, rempli par le patient avec l'aide d'une personne de confiance/rempli par le responsable légal.

- L'ensemble des **éléments cliniques disponibles** : bilans, suivis d'accompagnement, comptes rendus, ordonnances, etc.

Ces documents permettront la constitution d'un **dossier patient complet**, examiné par notre **Cellule d'Analyse des Demandes (CAD)**.

- Rôle de la Cellule d'Analyse des Demandes (CAD)

Après étude du dossier, la CAD proposera l'une des orientations suivantes :

- une **RCP**,
- une **réorientation** vers un autre dispositif,
- un **bilan avec le CRA**.

Le médecin référent sera informé de cette orientation à l'issue de l'analyse des éléments.

Si le dossier est retenu pour une RCP, l'adjointe administrative du CRA prendra contact avec le médecin référent afin de proposer une date de réunion.

- Principales obligations et cadre de fonctionnement

Règlement intérieur du fonctionnement de la RCP : le CRA et les professionnels présents s'engagent à respecter les conditions de fonctionnement mentionnés.

Consentement éclairé : recueil obligatoire du consentement du patient (ou de son représentant légal), avec mention explicite de la présentation en RCP.

Présence du médecin référent obligatoire pour toute présentation de situation clinique

Charte d'engagement : tout participant doit signer ce document précisant les conditions de participation, les principes de fonctionnement et les obligations de confidentialité.

Traçabilité : chaque réunion donne lieu à un compte rendu structuré, intégré au dossier patient, transmis au médecin référent chargé de le restituer au patient.

Confidentialité renforcée :

- Secret professionnel partagé uniquement entre les professionnels impliqués,
- Engagement écrit pour tout observateur ou professionnel en formation.

Participation à visée formative possible, uniquement en tant qu'observateur (demande à adresser à rcp@cra-paysdelaloire.fr).

Ce nouveau cadre s'appliquera à partir du **1er janvier 2026** et concernera l'ensemble des réunions diagnostiques organisées par le CRA pour les cinq départements de la région. Vous trouverez également en pièce jointe le règlement intérieur de la RCP.

Le CRA reste à la disposition des professionnel·le·s pour tout complément d'information ou accompagnement dans la mise en œuvre de ces nouvelles modalités.

L'équipe du CRA Pays de la Loire